



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/GCSS.VII/INF/3  
21 décembre 2001

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Septième session extraordinaire  
Cartagena (Colombie), 13-15 février 2002  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR L'ENVIRONNEMENT

CONTRIBUTION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT  
AU SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS PREOCCUPANTES

Document d'information présenté par le secrétariat

Le présent document rassemble des informations sur deux questions préoccupantes qui seront examinées au titre de ce point à savoir : Forums ministériels régionaux sur la santé et l'environnement et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

---

\* UNEP/GCSS.VII/1.

## A. FORUMS MINISTERIELS REGIONAUX SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

### Introduction

1. Jusqu'à 25 % des maladies qui sévissent dans le monde ont pour origine des causes environnementales. Pour leur plus grande part elles peuvent dans une large mesure être évitées grâce à une meilleure gestion de l'environnement. Inscire la santé dans une optique écologique permet de mettre en évidence la complexité des liens entre les différents facteurs influant sur la santé qui ont pour origine non seulement le comportement des individus mais aussi leur mode de vie et leur milieu de travail, et favorise l'extension de la notion de prévention des maladies. Cela se traduit aussi par la mise au point de solutions intégrées auxquelles participent les secteurs intéressés plutôt que par l'intervention classique des secteurs de la santé et de l'environnement.

2. Voilà pourquoi le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui ont admis la nécessité de développer les passerelles entre les secteurs de l'environnement et de la santé, oeuvrent étroitement de concert pour favoriser la salubrité de l'environnement grâce à un dialogue intersectoriel.

### Europe

3. Les Conférences des Ministres de la santé et de l'environnement, qui ont débuté en 1989, sont convoquées tous les cinq ans. Lors de la deuxième Conférence, tenue en 1994 à Helsinki, il a été décidé de créer un Comité européen de l'environnement et de la santé pour favoriser les synergies entre les deux secteurs et le suivi entre les Conférences. Le mandat du Comité a été élargi lors de la Conférence de Londres de 1999 de façon qu'il fasse office de groupe directeur chargé des préparatifs des Conférences ministérielles.

4. Le Comité est constitué comme suit : quatre représentants des Etats membres, choisis par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe, quatre représentants des Etats membres, choisis par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et des représentants de l'Organisation mondiale du travail (OIT), de la CEE, du PNUE, de l'OMS, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Commission économique régionale et des représentants d'un certain nombre d'organisations intergouvernementales et d'organismes internationaux de financement, et six représentants des principaux groupes. Chaque membre siège au Comité pour une période de deux ans.

5. Le Comité a contribué, entre autres, à l'élaboration de l'ordre du jour des Conférences ministérielles. Il a proposé que l'on entreprenne d'élaborer un protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe, protocole mis au point et approuvé en 1999. Lors de sa dernière réunion, tenue à Istanbul du 19 au 21 novembre 2001, il a choisi le thème de la prochaine Conférence ministérielle, qui se tiendra en Hongrie en 2002, qui est le suivant : «Les enfants et l'avenir». Le Comité a également encouragé les recherches, par l'entremise de la Fondation européenne pour les sciences, et a contribué à la mise au point de la Charte sur les transports, l'environnement et la santé que les gouvernements considèrent aujourd'hui comme le fondement d'un instrument régional juridique éventuel. L'une des réalisations les plus notables du Comité a été la promotion des plans d'action nationaux pour l'environnement et la santé. Le Comité envisage également de fusionner l'initiative relative à

l'environnement et la santé avec celle que mène à bien la Commission économique pour l'Europe sur l'environnement au service de l'Europe.

6. En tant que membre officiel du Comité depuis sa création, le PNUE contribue activement à ses activités et a accueilli l'une de ses réunions en décembre 1999. Les activités du Comité sont régulièrement portées à l'attention des différentes divisions du PNUE qui donnent des avis et dont des représentants assistent à certaines des réunions qu'il convoque (par exemple sur le climat ou l'étude de la santé à des fins stratégiques).

#### Amérique

7. Les Ministres de l'environnement des Amériques ont demandé à l'Organisation panaméricaine de la santé et au PNUE de participer activement à la convocation des réunions des Ministres de la santé et de l'environnement et de fournir des avis techniques à cet effet. Cette proposition a été approuvée par le Sommet des dirigeants réunis à Québec (Canada), en avril 2001 et a été insérée dans le plan d'action.

8. Une réunion des Ministres de la santé et de l'environnement des Amériques sera organisée à Ottawa les 4 et 5 mars 2002. Les objectifs de la réunion sont les suivants : jeter des passerelles entre les secteurs de la santé et de l'environnement de façon à pouvoir s'attaquer à des problèmes communs ; développer les moyens des pays de la région pour qu'ils puissent gérer efficacement les problèmes de santé et d'environnement ; mettre en place des mécanismes de suivi permettant de s'attaquer aux questions de santé et d'environnement dans les Amériques ; contribuer, comme il convient, au Sommet mondial du développement durable, qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. Cette réunion sera l'occasion pour les Ministres de la santé et de l'environnement des Amériques de faire le point en ce qui concerne la mise en œuvre de la Charte panaméricaine de la santé et de l'environnement aux fins de développement durable signée par les pays du continent américain lors de la Conférence panaméricaine de 1995 sur la santé et l'environnement pour un développement humain viable, et leur permettra de se pencher sur les mécanismes de suivi concrets propres à favoriser les progrès en matière d'environnement et de santé dans la région.

#### Afrique

9. La démarche, qui est fort avancée en Europe et qui commence à prendre corps en Amérique latine et dans les Caraïbes, est encore à l'état embryonnaire en Afrique. Le PNUE s'est mis en rapport avec l'OMS en vue de l'organisation d'une réunion conjointe des Ministres de l'environnement et de la santé des pays africains au cours de la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et d'une réunion d'experts techniques en avril 2002 en vue de préparer la réunion ministérielle. Grâce aux bons offices du Centre de recherche pour le développement international, le PNUE a obtenu un appui financier de 75 000 dollars canadiens au titre de la réunion ministérielle. Les projets d'ordre du jour et de programme de travail, en cours d'élaboration, seront distribués aux fins d'observations lorsqu'auront été reçues les réponses de l'OMS et des organismes donateurs.

## B. LE NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

10. A l'initiative de plusieurs Chefs d'Etat, les préparatifs devant aboutir à un programme de développement de l'Afrique d'envergure, ont été couronnés par l'adoption de la Nouvelle initiative africaine lors de la trente septième session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine qui a eu lieu à Lusaka (Zambie).

11. Le titre de l'Initiative, qui a été modifié lors de la réunion de dix Chefs d'Etat africains tenue à Abuja (Nigeria) en octobre, se lit comme suit : Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Pour qu'un suivi cohérent et rigoureux du nouveau partenariat soit assuré, une structure de direction constituée d'un Comité d'exécution réunissant les Chefs d'Etat et de gouvernement, d'un comité directeur et d'un secrétariat, a été mise en place. Le Comité d'exécution comprend les Chefs d'Etat de 15 pays africains représentant les cinq régions du continent et est placé sous la présidence de M. Obasanjo (Nigeria); les Vice-présidents en sont M. A. Wade (Sénégal) et M. A. Bouteflika (Algérie). Le Comité d'exécution se réunira tous les quatre mois. Le Comité directeur est constitué des cinq pays fondateurs (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigeria et Sénégal). Le Secrétariat permanent est situé à Pretoria (Afrique du Sud).

12. Le Nouveau partenariat sera la principale structure propre à assurer la réalisation des objectifs de l'Afrique en matière de développement et traduit l'idée que les dirigeants se font de l'avenir du continent, à savoir un espace de paix et de prospérité caractérisé par une gestion avisée, l'atténuation de la pauvreté, le développement durable, une croissance impulsée par le secteur privé, une intégration régionale plus poussée, la prévention du SIDA et la révolution de l'information. Sont privilégiés les domaines où il est possible d'entreprendre des activités particulièrement propices à l'avènement de la croissance et à la réduction de la pauvreté. Le Nouveau partenariat est sous-tendu par l'engagement des dirigeants africains qui entendent améliorer les moyens dont disposent les gouvernements pour s'attaquer efficacement à la pauvreté. Ceux-ci conviennent du fait qu'en l'absence d'une gestion avisée la pauvreté s'aggrave et du fait que ses principales causes ainsi que celles du dénuement des personnes sont enracinées dans les politiques nationales des pays africains. L'amélioration de l'environnement international peut être d'une grande utilité mais ne peut nullement remplacer les réformes internes.

13. L'élément environnement que comporte le Nouveau partenariat met l'accent sur le fait qu'un environnement salubre et productif est la condition préalable à la croissance durable en Afrique. Les concepteurs du cadre défini au titre du Nouveau partenariat reconnaissent que les diverses solutions de nature à favoriser la préservation de l'environnement sont complexes et qu'il est nécessaire d'articuler systématiquement les mesures adoptées pour former un programme cohérent en matière d'environnement. Des choix devront donc être faits et des priorités fixées. Le principal objectif de l'initiative dans le domaine de l'environnement doit consister à lutter contre la pauvreté et à contribuer au développement socio-économique de l'Afrique. Huit interventions prioritaires ont été définies : lutter contre la désertification, préserver les terres humides, combattre les espèces exotiques envahissantes, gérer convenablement les zones côtières, lutter contre le réchauffement planétaire, créer des zones de conservation transfrontières, gérer de manière avisée l'environnement et s'assurer les fonds nécessaires.

-----